

déi Lénk



MOTION

Dépôt: Myriam Cecchetti
Heure d'actualité au sujet
des Résultats de la COP24

Luxembourg, le 22 novembre 2022

La Chambre des Députés,

- Considérant la décision de la vingt-septième Conférence des Parties des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) sur la création de nouveaux mécanismes de financement visant le soutien des pays particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique dans leur réponse aux pertes et dommages économiques et non-économiques causés par les effets du changement climatique ;
- saluant cette décision onusienne qui reconnaît la vulnérabilité particulière des Etats pauvres aux catastrophes climatiques amplifiées par le réchauffement climatique ainsi que la responsabilité des pays les plus émetteurs de gaz à effet de serre pour ce réchauffement;
- considérant que le Luxembourg fait partie des Etats invités à contribuer aux mécanismes de financement en question ;
- considérant la stratégie luxembourgeoise pour le financement climatique international qui prévoit une enveloppe budgétaire à hauteur de 220 millions d'euro pour la période 2021-2025 ;
- saluant que Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et de l'Aménagement du territoire a d'ores et déjà annoncé la contribution annuelle du Luxembourg à hauteur de 10 millions d'euro auxdits mécanismes;

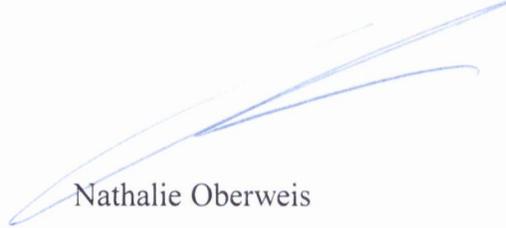
invite le gouvernement

- à s'assurer que les fonds attribués aux mécanismes de financement des pertes et dommages soient additionnels aux fonds prévus pour le financement climatique international pour la période 2021 à 2025 ;

- à prévoir une augmentation progressive des fonds attribués au financement des réparations des pertes et dommages à hauteur de la responsabilité du Luxembourg ;
- à s'engager au niveau international pour que les mécanismes en question soient opérationnels avant la COP28.



Myriam Cecchetti



Nathalie Oberweis